



Ville de Montrouge
Hôtel de Ville
43 Avenue de la République
92 120 MONTRouGE

AGENDA 21 DE MONTRouGE

Diagnostic stratégique Pour l'Agenda 21

Final

Août 2008



**Agence Blanchet Conseil
pour un Développement
Durable**

26 B avenue du Parmelan
74 000 Annecy
Tel : 04 50 64 18 10
contact@abcd-durable.com



Sommaire

Sommaire	3
Face à la question du changement climatique.....	4
5 Enjeux de développement durable liés au climat et à l'atmosphère pour l'Agenda 21 de Montrouge	5
<i>Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge.....</i>	<i>5</i>
Face à la question de la préservation de la biodiversité et des ressources	6
5 Enjeux de développement durable liés à la biodiversité et aux ressources pour l'Agenda 21 de Montrouge	7
<i>Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge.....</i>	<i>7</i>
Face à la question de l'épanouissement de chacun et d'un cadre de vie urbain de qualité	8
5 Enjeux de développement durable liés à l'épanouissement de chacun et à un cadre de vie de qualité pour l'Agenda 21 de Montrouge	9
<i>Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge.....</i>	<i>10</i>
Face à la question de l'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre personnes et entre territoires.....	11
4 Enjeux de développement durable liés à l'emploi, la cohésion sociale, et à la solidarité entre personnes et entre territoires pour l'Agenda 21 de Montrouge	12
<i>Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge.....</i>	<i>12</i>
Face à la question de la consommation et de la production responsables	13
5 Enjeux de développement durable liés à la consommation et la production responsables pour l'Agenda 21 de Montrouge	14
<i>Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge.....</i>	<i>14</i>
En matière d'exemplarité de la Mairie	15
6 Enjeux de développement durable liés à l'exemplarité de la Mairie pour l'Agenda 21 de Montrouge	17
<i>Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge.....</i>	<i>.....</i>

Face à la question du changement climatique

Montrouge, une ville dense, consommatrice de flux et productrice de GES (gaz à effet de serre)

- La place des transports routiers et de l'énergie dans les bâtiments est nationalement la plus importante dans les émissions de GES (33% pour le transport routier, 23% pour le résidentiel tertiaire dont les 2/3 pour le résidentiel, *source CITEPA 2006*), ce qui est donc vraisemblablement identique pour le territoire de Montrouge.

Pour les bâtiments municipaux, les énergies fossiles représentent 79 % des consommations énergétiques municipales. Le passage du chauffage au fioul au chauffage au gaz naturel dans la quasi-totalité des bâtiments municipaux (sauf le centre de loisirs de Villelouve) contribue à la réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). La ville entend poursuivre ses efforts en équipant son futur pôle culturel de pompes à chaleur.

- A Montrouge, les axes routiers sont également de forts facteurs de pollutions atmosphériques et sonores. La D920, le boulevard périphérique et les principaux axes routiers du territoire supportent des trafics journaliers très importants, sources d'émissions de gaz polluants et de poussières, mais aussi sources de nuisances sonores et véritables coupures physiques dans la commune et avec ses voisins.
- A ce jour aucun moyen de mesure des émissions de GES par territoire n'existe. La ville réfléchit activement aux moyens de cadrer au plus près des réflexions nationales issues du Grenelle de l'Environnement qui tendent à voir se développer des Plans climats dans les zones urbaines.
- L'usage des transports collectifs est facilité par la proximité avec Paris, et par une desserte en transports en commun qui irrigue toute la commune (métro, trains, accessibilité aux pôles intermodaux, nombreuses lignes de bus, Noctabus la nuit,..), notamment pour les déplacements domicile-travail ; les déplacements cyclistes restant encore insuffisamment développés.

Privilegiés pour les trajets domicile – travail (1^{er} motif de déplacement) de Montrouge à Paris, les transports collectifs représentent 47% de l'ensemble des déplacements depuis Montrouge.

- Les déplacements doux, majoritaires pour les habitants travaillant à Montrouge (piétons : 47% et cycles : 2% des déplacements), sont rendus complexes à mettre en œuvre du fait de l'exiguïté du territoire qui ne facilite pas les aménagements dédiés. Cependant, des efforts ont été réalisés : piste cyclable avenue Henri Ginoux, aménagement en cours d'une piste cyclable avenue de la Marne, aménagement en cours de l'Aqueduc de la Vanne en liaison douce, aménagement en cours avenue Max Dormoy. D'autres projets seront prochainement lancés (sur la D920, rue Gabriel Péri, voie cyclable rue Jean Jaurès, réflexion sur une plateforme vélo inspirée du Vélib). L'essor des deux roues motorisées entraîne une demande considérable de places de stationnement et pose notamment la problématique du partage de la voirie.
- Le co-voiturage, une pratique peu développée en France, fait l'objet d'une réflexion municipale en partenariat avec les entreprises montrougiennes qui réfléchissent à la réalisation d'un PDE (ex : ST Microelectronics). Un sondage d'intérêt pour le covoiturage a été réalisé auprès des entreprises en vue d'une réflexion conjointe de la Mairie avec les acteurs économiques, sur les déplacements des salariés. Lorsque ce projet sera réalisé, on pourra s'appuyer sur le savoir-faire développé pour l'étendre aux Montrougiens.

Toutefois, à l'échelle de la commune, la latitude des actions sur le transport est limitée puisqu'il s'agit d'une compétence gérée par le Syndicat des Transports d'Ile de France et non par la commune. De même, il peut être difficile d'agir directement sur les déplacements lorsqu'ils sont liés aux activités économiques du territoire.

Bien que les installations d'énergies renouvelables soient encore peu présentes sur le territoire communal de Montrouge (un projet d'installations d'énergies renouvelables est en cours de discussion pour quatre bâtiments municipaux), une étude a été menée avec l'aide du SIPPAREC pour l'intégration d'énergies renouvelables sur plusieurs bâtiments municipaux et une réflexion est en cours, au niveau de la mairie, en vue de subventionner les particuliers pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

Par ailleurs, le règlement de PLU recommande l'utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement des constructions neuves.



Etude de diagnostic territorial aboutissant à un Plan d'actions en vue de l'élaboration de l'Agenda 21 local de la ville de Montrouge Diagnostic stratégique pour l'Agenda 21

Une attente forte des habitants de moins de voitures dans la cité

Les habitants mobilisés dans les réunions d'expression citoyenne ont exprimé une volonté de diminuer la présence de la voiture, pour réduire les pollutions et nuisances liées aux importants trafics. Et une volonté de mieux partager la voirie, au profit de modes de déplacements non polluants, s'est exprimée, notamment par la volonté de voir enfouir la RN20 ou le boulevard périphérique, pour laisser davantage d'espaces piétonniers.

5 Enjeux de développement durable liés au climat et à l'atmosphère pour l'Agenda 21 de Montrouge

1. Aménager la cité, dans un cadre fortement contraint par une forte urbanisation, pour maîtriser / réduire la place de la voiture au profit de déplacements moins polluants
2. Articuler une réflexion communale en matière de développement des transports collectifs avec les acteurs franciliens
3. Inciter à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le patrimoine bâti.
Accompagner la progression de la part des énergies renouvelables sur le territoire de Montrouge
4. Développer une conscience et pratique citoyenne, chez tous les acteurs du territoire, en matière de modes de déplacements et d'usage énergétique
5. Imaginer la nécessaire adaptation du territoire montrougien au changement climatique, aujourd'hui avéré

Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge

La ville de Montrouge, moteur de la lutte contre le changement climatique et se préparant à ses effets

- En améliorant la connaissance (consommations énergétiques, bilan carbone) et développant une stratégie globale communale face au changement climatique, notamment avec un objectif de maîtrise des consommations énergétiques (tous usages confondus).
- En accompagnant le développement des énergies renouvelables (particuliers, commerçants et entreprises, bâtiments municipaux).
- En partageant pour tous la voirie, en sécurisant les modes de déplacements doux, plus vulnérables face à la voiture en milieu urbain, en incitant au développement de mobilités alternatives à la voiture.
- En réduisant l'utilisation de la voiture, avec les partenaires et voisins de la collectivité, par une amélioration de la performance et de la qualité des transports collectifs
- En étudiant les effets attendus du changement climatique : effets des fortes canicules sur les populations, réflexion sur les espaces et bâtiments collectifs,....
- En continuant à anticiper les effets attendus du changement climatique ou à y remédier : les bâtiments d'accueil aux personnes âgées ont tous été équipés de salles climatisées, des dispositifs de rafraîchissement (films sur les fenêtres, convecteurs..) sont installés dans les bâtiments municipaux et le Plan canicule est opérationnel à tout moment.

Face à la question de la préservation de la biodiversité et des ressources

Face à une préservation de la nature et de la biodiversité (remarquable et ordinaire) contrainte par la densité urbaine, la ville agit de longue date **pour augmenter la place des espaces verts**.

- Montrouge a contribué à doubler la superficie des espaces verts publics ces 10 dernières années, passant de 4 ha à 8 ha. En effet, la ville mène une politique d'acquisition foncière afin de créer des espaces verts et des espaces d'agrément visuel sur de petites unités foncières. Le PLU propose une dizaine de nouveaux espaces verts protégés (EVP).
- Dans le cadre de l'Inventaire des arbres remarquables réalisé en juin 1999 par le Conseil général, 11 753 « individus » ont été recensés au cadastre départemental et 17 d'entre eux sont classés comme remarquables. La préservation de la biodiversité, remarquable ou ordinaire, pourrait trouver une place plus importante dans la stratégie de développement durable de Montrouge. La commune doit poursuivre ses efforts pour améliorer la connaissance de la biodiversité présente sur le territoire.
- La ville porte déjà une attention particulière à la diversification des plantations arboricoles, et à l'augmentation du nombre d'arbres (règle de 2 arbres au lieu d'1 par tranche de 100 m² dans le PLU). Cet effort sera élargi par une réflexion volontariste sur le biotope urbain, la végétalisation, les possibilités de préserver des écosystèmes adaptés au milieu urbain.
- Si l'imperméabilisation des sols est importante, cette préoccupation a été prise en compte dans le PLU (règle de pleine terre - 30% de la surface hors bande de constructibilité - contrainte de perméabilisation des sols contraignante pour les projets)

La production « à la source » de **déchets** fait l'objet d'un suivi des services. La collecte sélective des ordures ménagères donne des résultats performants, tandis que des dynamiques de valorisation des matières et la valorisation énergétique s'organisent, aux niveaux intercommunal et départemental.

- Une collecte sélective, rapportée à l'habitant, performante comparativement aux Hauts-de-Seine, grâce notamment à un travail de sensibilisation des habitants par la création d'une cellule collecte sélective. (en 2006, 19,5% des déchets collectés ont été triés et déviés vers des filières de revalorisation de matières)
- Une valorisation énergétique des déchets ménagers dans un réseau de chaleur, par le syndicat auquel est rattachée la commune.
- Tous les encombrants banals, les déchets « blancs » et les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont à ce jour enfouis. Un projet de valorisation des D3E se met en place dans le département des Hauts-de-Seine.

Une consommation en **eau** supérieure à la moyenne nationale : 172 litres par jour et par habitant à Montrouge (source rapport du SEDIF 2007) contre 137 litres pour la moyenne nationale (source : Centre d'Information sur l'Eau et 165 litres / jour – MEEDDAT). Cependant, la consommation en eau des Montrougiens a sensiblement baissé par rapport à 2005 (186 litres par jour et par habitant). Des initiatives pour économiser l'eau ont été prises et le règlement du PLU permet un pas en avant notable pour les projets de construction à venir. La prise de conscience collective du caractère fragile et rare de cette ressource doit toutefois être renforcée.

Les principales actions menées :

- Mise en place d'un système de nettoyage plus économe en eau (contrairement à la perception de gaspillage d'eau par les habitants issue du panel citoyen)
- Rénovation totale du réseau d'assainissement achevée en 2008
- Valorisation des eaux pluviales dans des initiatives communales (par exemple : bassin de récupération pour l'arrosage)
- Le règlement du PLU prévoit « que tout projet de construction devra prévoir l'aménagement de terrain de façon à récupérer les eaux pluviales à la parcelle » (Art. 4-2-2 Obligation de rétention des



Etude de diagnostic territorial aboutissant à un Plan d'actions en vue de l'élaboration de l'Agenda 21 local de la ville de Montrouge Diagnostic stratégique pour l'Agenda 21

eaux pluviales à la parcelle), afin d'assurer un débit différé dans le réseau public. Néanmoins, pour l'instant, il ne s'agit pas de récupérer l'eau pluviale pour sa réutilisation par la Ville et les habitants.

En matière de meilleure utilisation des matières premières, notamment pour la construction ou les infrastructures urbaines (choix de matériaux durables ou moins « énergivores », ..), quelques initiatives ont été prises comme l'utilisation d'enrobé tiède pour le revêtement des chaussées, qui consomme moins d'énergie pour sa production et génère moins d'émissions de CO2.

5 Enjeux de développement durable liés à la biodiversité et aux ressources pour l'Agenda 21 de Montrouge

1. Redonner une place à la nature en ville, relativiser l'impression du « tout construit » (*expression issue du panel citoyen*)
2. Être acteur pour que se développe un bâti faiblement consommateur de ressources et faiblement générateur de flux, en incitant les acteurs du logement et agissant sur le patrimoine bâti municipal
3. Développer une culture collective de réduction des déchets à la source auprès de tous les acteurs, habitants et « usagers passagers » de la ville et mieux valoriser les déchets
4. Inciter à l'économie d'eau potable dans ses diverses utilisations (habitants, entreprises, services publics) et démultiplier la valorisation des eaux pluviales sur le territoire
5. Développer une culture de la sobriété pour la consommation des ressources et matières

Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge

La ville de Montrouge, acteur de la préservation et la valorisation des ressources

- En incitant tous les acteurs à moins produire de déchets (commerçants, habitants, services municipaux, entreprises,...)
- En soutenant, au-delà de la récupération à la parcelle imposée par le PLU, la récupération des eaux pluviales pour leur réutilisation par les habitants, dans les bâtiments municipaux, dans les nouveaux logements
- En développant une réflexion sur le biotope urbain, et les milieux de vie pour la faune et la flore dans l'aménagement de la ville (végétalisation, ..)
- En promouvant des constructions écologiques, des aménagements et infrastructures utilisateurs de matériaux durables, des logiques de type « quartiers durables »
- En portant à connaissance, informant, communiquant pour une prise de conscience de l'acte de consommation et d'achat responsable

Face à la question de l'épanouissement de chacun et d'un cadre de vie urbain de qualité

Une reconnaissance qu'il fait « bon vivre à Montrouge », avec également une attente sociale croissante, d'une ville accessible, de proximité, de liens et de mixités fonctionnelles :

- un grand nombre d'habitants trouvent qu'il fait bon vivre à Montrouge, de manière générale...
- ... pourtant, une aspiration réelle à un accès facilité et de proximité aux commerces, services et équipements, mieux répartis entre quartiers, et à une vie de quartiers, s'exprime également, comme en témoigne l'expression de certains habitants « aspirant » à ce que Montrouge retrouve une image de « village » aux portes de Paris (*remarque issue du panel citoyen*).
- ... pourtant Montrouge reste un territoire « enclavé » (sur trois de ses côtés, la commune est aujourd'hui séparée des communes voisines par des barrières physiques peu perméables que sont le boulevard périphérique, l'aqueduc de la Vanne, et l'avenue Marx Dormoy et les emprises du fort de Montrouge, du cimetière de Bagneux, et de l'emprise ferroviaire), où les liens entre certains quartiers sont rendus difficiles par les axes de circulations routières (notamment la D920).
- d'importants travaux visant l'amélioration des bâtiments publics existants pour mieux répondre aux besoins des usagers et aux évolutions réglementaires ont été réalisés. La ville souhaite aller plus loin en intégrant des préoccupations environnementales ambitieuses à l'occasion des rénovations.
- une Charte Ville Handicap visant une meilleure intégration des personnes handicapées dans la ville a été signée en juin 2003. L'aspect urbanistique est activement considéré dans l'accès des PMR (personnes à mobilité réduite) aux bâtiments, voirie, espaces publics et transports, conformément à la loi de février 2005 qui prévoit la mise en conformité progressive pour les PMR.
- Une attente citoyenne s'exprime pour que la mobilité de tous soit renforcée sur l'espace urbain.

Le panel citoyen a fait ressortir la perception d'un cadre de vie urbain marqué par un manque d'identité du territoire montrougien, « dilué » dans la première couronne parisienne, comme d'ailleurs nombre de communes limitrophes de Paris.

Dans un contexte d'urbanisation dense, une attente importante des habitants de plus de nature et de « poumons verts » en ville, à laquelle la municipalité répond, depuis une dizaine d'années, par une politique en faveur des aménagements paysagers et embellissements de parcelles d'agrément visuel.

- La proportion d'espaces verts a doublé en 10 ans et de nouvelles acquisitions et aménagements sont en cours (règlement du PLU stipule que « 30% des surfaces de terrain ou partie de terrain situés en dehors de la bande de constructibilité sera traitée en espace vert de pleine terre » et « 2 arbres à haute tige par 100 m² de terrain non bâti »).
- Les habitants souhaitent la réalisation croissante de « poumons verts » ; cette prise de conscience citoyenne se généralise en France au vu des risques sanitaires à long terme, liés aux diverses pollutions et à la dégradation de l'environnement urbain. Consciente de cette attente, la Ville agit (augmentation du nombre d'arbres et des surfaces d'espaces verts, végétalisation partielle de la piscine, projet de toiture végétalisée sur les arcades de la place E. Cresp), dans la limite de contraintes liées à son environnement très urbanisé.

Les nuisances urbaines (sonores, environnementales, visuelles, propretés des voiries), certes classiques dans les communes de la première couronne parisienne, restent prégnantes même si la Ville contribue à les diminuer. Un service municipal dédié au respect des réglementations et de la vie en communauté témoigne de la volonté de réduire certaines d'entre elles.

- Nuisances sonores liées à l'important trafic routier traversant ou limitrophe au territoire communal
- Nuisances de voisinage, par exemple générées par les climatiseurs extérieurs des entreprises
- Nuisances visuelles liées à l'affichage publicitaire (approbation soumise à autorisation du Maire pour les panneaux 4x3, règlement contraignant des enseignes, règlement de publicité approuvé en juin 2003)
- Problèmes d'hygiène dans l'habitat
- Problèmes de propreté, notamment lié aux déjections canines



Etude de diagnostic territorial aboutissant à un Plan d'actions en vue de l'élaboration de l'Agenda 21 local de la ville de Montrouge Diagnostic stratégique pour l'Agenda 21

Un habitat diversifié, mais dont les performances environnementales sont améliorables : le logement, majoritairement ancien (80%) a fait progressivement l'objet de réhabilitations (5500 logements concernés depuis 1996), et la commune a vécu un rythme soutenu de construction de logements neufs ces dix dernières années, aujourd'hui atténuée faute d'espaces disponibles.

La construction et la réhabilitation des logements ont peu pris en compte les impératifs environnementaux, notamment de performances énergétiques. Les réhabilitations et constructions neuves ont respecté la réglementation thermique en vigueur, sans pour autant pouvoir imposer aux constructeurs et particuliers d'aller au-delà, pour anticiper les évolutions réglementaires à venir (réglementation thermique 2010, objectifs issus du Grenelle).

Dans ses leviers d'actions, la mairie incite à l'utilisation des énergies renouvelables pour les constructions neuves, au travers du règlement du PLU. Elle étudie les possibilités de développer les énergies renouvelables pour son patrimoine bâti. Une étude a été réalisée avec l'aide du SIPPPEC.

Une commune où le parc social représente 21,77% des résidences principales en 2006 (au-delà des exigences de la loi SRU), et où le parc locatif privé joue un rôle social important, puisqu'y loge 40% des ménages remplissant les conditions d'accès au logement social locatif et 75% à 85% des ménages modestes. L'accès au logement est néanmoins rendu difficile pour les classes modestes, par un niveau de prix élevé des logements anciens, avec une tendance maintenue à la hausse, tendance sur laquelle la Ville dispose de peu de leviers d'action.

Un accès à la culture, aux loisirs et aux sports, de qualité autant par la diversité de l'offre que par les conditions d'accès proposées.

- Une offre de loisirs éducatifs et d'accueil socio-éducatif forte du service municipal et des associations partenaires et forte d'une diversité et d'une variété (médiathèque, théâtre, accès Internet généralisé, manifestations annuelles, promotion de l'art contemporain...)
- Un accès à la culture aux sports et aux loisirs possible grâce à une politique volontariste (tarifs très avantageux pour tous les équipements et spectacles, entretien et modernisation régulier des équipements publics, création de nouvelles structures...)

La mairie dispose de vecteurs éducatifs, au service des jeunes et moins jeunes (clubs enfants, mission d'alphabétisation par le service enseignement) et est acteur de la formation tant au niveau du personnel communal qu'au niveau des habitants (par exemple : cours d'adultes).

Des activités variées sont proposées aux Montrougiens, offrant autant d'opportunités de rencontres et de liens entre les habitants : vide-greniers, journée du jeu, marché campagnard, fête des Carriers, loto, thé dansant...

Face au vieillissement de la population, la commune dispose d'une structure de santé qui offre différents services de santé aux habitants, notamment aux personnes âgées. Néanmoins, l'augmentation des besoins à terme devra être anticipée : sur la base des projections disponibles (4116 personnes de plus de 75 ans en 2020 pour 3635 en 2004, *données CCAS*), d'ici 2020, 123 places supplémentaires en maison de retraite seront à créer (pour 248 en 2004), et 17 postes de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD). Deux nouvelles résidences seront construites prochainement.

5 Enjeux de développement durable liés à l'épanouissement de chacun et à un cadre de vie de qualité pour l'Agenda 21 de Montrouge

1. Accompagner la transformation du patrimoine bâti et de l'habitat vers un bâti durable, à *faibles impacts environnementaux* (hautes performances énergétiques, matériaux durables et sains, adapté à la collecte sélective, économe en eau, ...) *permettant plus de mixité, proche des services de proximité, et d'une meilleure accessibilité pour tous*
2. Conforter, en valorisant l'existant, le développement d'activités créatrices de liens et d'animation dans les quartiers et à l'échelle de la commune
Favoriser les rencontres et échanges entre les habitants (dans et entre les quartiers)
 - L'animation de quartier
 - Les solidarités, et rencontres inter-personnelles, inter-culturelles, inter-générationnelles...

3. Aménager le territoire de la commune, dans un contexte contraint par l'existant, pour améliorer la qualité urbaine pour tous
 - La santé en ville
 - La qualité des services publics et collectifs
 - L'accessibilité pour tous dans la ville
 - La propreté de la ville
4. Développer civisme et citoyenneté de chacun, pour respecter la vie ensemble dans la cité, s'engager collectivement pour un développement durable
5. Soutenir les actions au service de l'éducation et de la formation au développement durable, vers des comportements responsables (alimentation saine, gestes éco-responsables,..).

Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge

- **Montrouge, ville accessible**
 - En confortant les diverses accessibilités aux personnes à mobilités réduites (poussette, handicapés, personnes âgées,...) : voirie et espaces collectifs, équipements publics, habitat
 - En développant des continuités urbaines (RD 920, Rue d'Estienne d'Orves, Paris / Malakoff / Châtillon), à la future coulée verte qui va relier plusieurs communes : Arcueil / Montrouge / Gentilly / Aqueduc de la Vanne)
- **Montrouge, ville vivante**
 - En confortant l'armature de commerces dans les quartiers en cohérence avec les orientations du PLU (avenue de la République, rue Sadi Carnot, rue Louis Rolland)
 - En accompagnant l'animation urbaine (à l'échelle de la commune) et l'animation de quartiers (animations spécifiques selon les quartiers, en fonction des préoccupations des quartiers concernés)
- **Montrouge, ville santé**
 - En identifiant les points noirs en terme de nuisances sonores et en les traitant
 - En maîtrisant les nuisances de certaines activités économiques ciblées (ex : garage,..)
 - En éduquant le citoyen à la prévention (lutte contre la pollution intérieure, civisme dans les espaces publics, civisme routier, ..)
 - En soutenant la prise de conscience active des pratiques alimentaires saines
 - En soutenant le développement de la commercialisation de produits sains, chez les commerçants et dans les points de vente localisés à Montrouge



Face à la question de l'emploi, la cohésion sociale et la solidarité entre personnes et entre territoires

→ **Un tissu économique dynamique**, principalement tourné vers l'activité de services. La commune a adopté une politique de taxation favorable à l'attractivité.

De nombreuses entreprises internationales sont installées à Montrouge, implantées en bordure du boulevard périphérique et sur les axes principaux (M. Dormoy, G. Péri, P. Brossolette, A. Briand, Barbès), du fait de la position stratégique de Montrouge en bordure de Paris, bien desservie par le réseau routier et de transports en commun d'Ile-de-France. Certaines entreprises sont engagées dans des démarches de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises) et peuvent représenter un exemple à suivre pour d'autres entreprises et les particuliers.

La création d'entreprise et le renforcement du commerce de proximité sont soutenus par les pouvoirs publics (FISAC, SEMARMONT)

- Une pépinière d'entreprises et un hôtel d'activités aident la création d'entreprises
- Le dynamisme commercial est renforcé grâce à l'action de la Ville. L'offre de commerces de proximité a été diversifiée, à commencer par les commerces de bouche.

D'autres secteurs sont moins développés mais présentent un fort potentiel, notamment l'artisanat avec une offre diversifiée et les services à la personne

→ La situation de l'**accès à l'emploi** et des personnes en difficultés d'insertion sociale et économique fait l'objet d'un suivi au travers des bénéficiaires des différentes aides sociales.

Bien que la situation de l'emploi local soit satisfaisante grâce notamment à un important bassin d'emploi, on ne peut ignorer les phénomènes de précarisation et d'exclusion sociale, sachant qu'en 2002, 6,8% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté établi à 698,22 euros et que 22% étaient bénéficiaires d'une aide sociale.

- Le chômage concernait 8,6 % de la population active en 2005 contre 9,3% en 2004, et le nombre de chômeurs a baissé entre 2004 et 2006, reflet d'une baisse du chômage dans le département des Hauts-de-Seine, particulièrement depuis 2004.

La ville se mobilise pour l'accès à l'emploi, notamment autour des forums de l'emploi, organisés par la ville depuis de nombreuses années, et tous les 2 ans par la Communauté de communes Montrouge Châtillon, depuis 2006. Le 2^{ème} forum a réuni environ 600 personnes en 2008 avec une importante participation des entreprises locales. Par ailleurs, la ville est membre de la Mission locale pour l'emploi commune aux villes de Châtillon et Montrouge.

Une localisation des emplois des Montrougiens génératrice de besoins en mobilité importants

La majorité (84%) des Montrougiens travaillent en dehors de la commune, entraînant des flux pendulaires importants, essentiellement dans les transports en commun.

→ La création d'un **pôle solidarité** témoigne d'une volonté de mise en synergie des différents services et soins (maintien à domicile, CCAS, CMP, CMS, CVS...) pour une prise en charge plus globale des personnes en difficultés.

Les solidarités (territoriales et sociales) doivent être confortées et renforcées à Montrouge :

- Renforcement des logiques de partenariat avec les communes voisines, le département, la région...pour intégrer au mieux la ville dans les politiques de transport, de développement économique et d'habitat.
- Renforcement des actions de solidarités intergénérationnelles
- Renforcement des solidarités envers les concitoyens les plus fragiles



3 Enjeux de développement durable liés à l'emploi, la cohésion sociale, et à la solidarité entre personnes et entre territoires pour l'Agenda 21 de Montrouge

1. Renforcer la connaissance des situations de précarité locales
2. Continuer les actions engagées (PLU, FISAC) pour maintenir de manière pérenne les commerces et activités de petite taille en centre – ville, accessibles pour tous
3. S'adapter à l'accroissement de la demande de services lié au vieillissement général de la population, notamment en terme de logement et de services à domicile

Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge

Montrouge, ville de solidarités

- En développant l'information sur l'accès aux besoins essentiels (logement, santé, emploi...), les obstacles d'accès à ces besoins...
- En agissant au service des solidarités locales, par un accompagnement conforté, concerté, partenarial et personnalisé pour les personnes les plus en difficultés
- En renforçant les opportunités de rencontres inter et trans-générationnelles

Face à la question de la consommation et de la production responsables

→ En terme de **consommation responsable**, les Montrougiens ont été sensibilisés ces dernières années, à l'occasion d'évènements comme les Recyclades, et ils le seront désormais via une rubrique spécifique dans le Montrouge magazine et le site Internet de la Ville. En effet, il faut, tant au plan national qu'international, favoriser les modes de consommations plus sobres, plus locaux, plus respectueux de la nature, plus responsables et permettre à chacun de trouver des réponses aux questions qu'il se pose face à ces enjeux.

L'investissement des acteurs économiques dans les champs du développement durable est à encourager. Quelques entreprises multinationales implantées sur Montrouge mènent une réflexion sur les déplacements en partenariat avec la ville, pour parvenir à la mise en oeuvre d'un Plan De Déplacement inter-entreprises qui devrait voir le jour d'ici quelques mois (ST Microélectronics, Pfizer, La Poste et d'autres partenaires).

La récente venue d'un deuxième supermarché bio sur la commune témoigne d'une réponse économique à une « demande » en émergence au niveau du consommateur.

→ En terme de **gestion des déchets** par exemple, il faut poursuivre la responsabilisation des entreprises aux filières spécifiques (autres que la collecte sélective des déchets ménagers) pour collecter leurs déchets banaux. Les filières de valorisation des déchets ménagers, des déchets électroménagers et électroniques sont mises en place (ou sont en cours de mise en place), conformément aux obligations réglementaires. La mairie a engagé, en interne, un dispositif de collecte des piles usagées (5 points d'apport volontaire sur les bâtiments communaux) et la collecte sélective des déchets de bureaux.

La réduction de la production de déchets à la source et la valorisation des déchets (au-delà des obligations réglementaires) demeurent des champs de réflexion et d'actions à développer par les partenaires locaux et nationaux.

→ l'**insertion** des personnes en difficulté, comme celle des personnes à mobilité réduite, doit être, qu'il s'agisse du secteur privé ou public, renforcée et améliorée.

La commune doit poursuivre son investissement dans l'économie sociale et solidaire (associations d'insertion, CAT, régies de quartiers,...). Une épicerie solidaire du Secours Catholique, implantée avenue Gambetta, a été créée en 2008 avec l'appui de la ville.



5 Enjeux de développement durable liés à la consommation et la production responsables pour l'Agenda 21 de Montrouge

1. Mobiliser les habitants y compris les plus jeunes à une consommation et un achat responsables
2. Mobiliser les commerçants et les petites et moyennes entreprises pour des pratiques de production plus responsables, pour une maîtrise des emballages, pour une meilleure maîtrise des pollutions et nuisances ponctuelles (huiles, graisses, nuisances sonores..), pour une réduction des déchets à la source, pour une plus grande valorisation des déchets produits
3. Permettre le développement de la consommation de produits biologiques, issus de filières franciliennes, de l'agriculture urbaine d'Ile-de-France, au travers des commerces locaux et marchés Montrougiens
4. Encourager les salariés et les entreprises à privilégier des pratiques de déplacement soucieuses de leur impact sur l'environnement
5. Favoriser la prise en compte du volet social (place des handicapés, insertion économique, valorisation des acquis de l'expérience, ...) dans les pratiques des acteurs économiques du territoire

Vers des orientations stratégiques pour l'Agenda 21 de Montrouge

Montrouge, ville acteur d'une économie responsable

- En promouvant la notion de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises) auprès des acteurs économiques de la commune, c'est-à-dire l'intégration volontaire de préoccupations sociales et environnementales à ses activités (par ex : reconditionnement des ordinateurs de la collectivité par des associations d'insertion par l'emploi, campagne « valorisons, réutilisons nos déchets » ...).
- En sensibilisant les habitants aux gestes d'achat responsable (par exemple : Montrouge magazine) et en organisant des manifestations ludiques et pédagogiques (par exemple : Journée sans ma voiture, journée école et environnement, activités dans les centres de loisirs, Les Recyclades...).
- En poursuivant l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans la politique d'achat municipale.
- En conditionnant les aides municipales à des engagements de développement durable



En matière d'exemplarité de la Mairie

En s'engageant dans l'élaboration d'un Agenda 21 local, la mairie est un acteur du territoire particulier dans une dynamique collective de développement durable

- acteur nécessairement exemplaire par son engagement propre de prendre en compte le développement durable dans ses pratiques internes (fonctionnement, investissements) et dans ses projets sur le territoire
- acteur d'une nouvelle gouvernance au service de l'Agenda 21, s'appuyant sur 5 éléments déterminants (issus du cadre national de reconnaissance des Agendas 21) :
 - o la participation
 - o la transversalité
 - o l'organisation du pilotage
 - o l'évaluation
 - o l'amélioration continue

La municipalité s'est donc engagée à améliorer ses pratiques internes et ses modes de gouvernance, notamment la participation des habitants et des associations dans les projets structurants.

→ La **création d'un poste dédié à l'Agenda 21** permet de construire et d'animer un lien entre les services municipaux, les acteurs économiques et les habitants, pour venir enrichir et éclairer une dynamique collective d'actions de développement durable sur le territoire.

→ La volonté de **réduire le coût des fluides** (énergie, eau) consommés par la ville s'est traduite par une optimisation des contrats, la mise en place d'outils de suivi des fournitures énergétiques, par une amélioration des procédures de maintenance des installations de production de chaleur, par le choix du gaz au lieu du fioul pour la plupart des installations, et par l'installation de dispositifs de maîtrise de l'éclairage public. La rénovation prochaine de quelques bâtiments permettra de renforcer la maîtrise des coûts.

Des moyens financiers et un renforcement des moyens humains seront vraisemblablement nécessaires pour renforcer la maîtrise énergétique municipale : pour cela, la ville envisage d'actualiser les bilans énergétiques dont elle dispose et de procéder à des mesures nouvelles comme la cartographie thermique de la ville.

Par ailleurs, l'utilisation d'énergies renouvelables dans le patrimoine municipal sera systématiquement envisagée pour les réhabilitations et constructions à venir.

→ Des dispositifs ont été mis en place pour réduire l'**utilisation d'eau** de nettoyage, mais il reste à mener une **démarche globale de diagnostic** de l'utilisation de l'eau dans l'ensemble du patrimoine communal pour planifier le programme d'actions pour les années à venir. Il reste des marges de manœuvre importantes en terme de récupération d'eau pluviale, dans la continuité des actions pilotes en cours de récupération des eaux de pluies de la piscine, d'un bassin de rétention enterré dans le groupe scolaire Renaudel et d'une cuve de rétention au garage municipal.

→ En terme de **pratiques internes**, la dématérialisation progressive des procédures municipales ainsi que plusieurs marchés passés avec des critères environnementaux (papier recyclé, photocopieurs, produits d'entretien, lavage de vitres)... témoignent d'un engagement interne d'intégration des préoccupations environnementales dans les procédures d'achat public. A ce jour, la démarche qui porte sur certains champs du fonctionnement municipal (repas bios dans les cantines, communication verte, éco-manifestations culturelles et sportives, ...) peut être élargie à bien d'autres domaines.

Les agents ont été sensibilisés aux pratiques de consommations de papier, d'emballages, d'énergie ; une plaquette éco-geste a été distribuée à chaque agent ; des volontaires ont reçu une sensibilisation au développement durable. L'impact de ces temps de mobilisation interne demande à être suivi, à être étendu si pertinent, à être valorisé. Le développement durable pourrait remettre en cause certains



Etude de diagnostic territorial aboutissant à un Plan d'actions en vue de l'élaboration de l'Agenda 21 local de la ville de Montrouge

Diagnostic stratégique pour l'Agenda 21

métiers, et faire l'objet d'une réflexion en terme de gestion des ressources humaines et de formation continue.

En ce qui concerne le déplacement des agents, la commune s'est équipée de véhicules peu ou pas polluants (véhicules électriques, VTT, vélos..) et fait évoluer certains équipements tels que les bennes de collecte des déchets avec pot catalyseur. Cet engagement doit être poursuivi.

Dans les spécifications techniques de certains services (comme les services techniques) des choix de matériaux font ponctuellement appel à des technologies ou produits plus respectueux de l'environnement.

Des pratiques de gestion des espaces verts moins consommatrices de produits phytosanitaires et d'eau ont été testées pour réduire l'impact négatif sur l'environnement. Ces tests demandent à être capitalisés et, si ces pratiques s'avèrent pertinentes, elles seront généralisées.

Des actions sur le volet social ont été menées en interne, comme la création de contrats d'avenir, visant l'emploi au sein des services de bénéficiaires de minima sociaux (18 agents) et la mise en place de l'apprentissage des jeunes (15 emplois). Elles seront poursuivies à chaque fois qu'un dispositif le permet.

Les éléments déterminants d'une démarche d'Agenda 21

En matière de citoyenneté, vie associative et participation

La vie associative est forte de 111 associations soutenues par la ville, qui leur reconnaît un rôle social important. En 2008, 70 sont subventionnées ; la mairie met à leur disposition des locaux au sein de la Maison des associations.

Six associations de quartiers contribuent à l'animation des quartiers et contribuent à promouvoir et préserver le cadre de vie des habitants.

La Mairie a mis en place, lors de projets structurants (PLU, prolongement de la ligne 4 du métro) des dispositifs favorisant l'implication des habitants (expositions, enquêtes, réunions publiques, ...). Conformément à la loi de février 2002, des commissions consultatives des services publics locaux sont mobilisées pour les projets de délégation de service public.

Cette implication des habitants va au-delà des dispositifs règlementaires dans le cadre des réunions de quartiers ou rencontres informelles du maire et des élus avec les habitants.

En matière de transversalité

Diverses occasions facilitent la transversalité entre les services.

La transversalité interne autour du développement durable s'exprime au travers du comité technique, qui associe tous les directeurs de service et le Directeur Général des Services. La nomination d'un chargé de mission Agenda 21 et le fonctionnement en mode projet permet désormais la formalisation de la démarche Agenda 21 local.

En matière d'évaluation et d'amélioration continue

En matière d'évaluation des politiques municipales, des audits sont menés régulièrement.

Le maire et ses adjoints rencontrent régulièrement la population, et restent ainsi à l'écoute des ressentis des habitants. Des réunions de quartier sont organisées une fois par an pour faire le bilan de l'année et des réalisations municipales, ainsi que des réunions ponctuelles pour des projets d'aménagement de quartiers ou pour analyser les difficultés locales.



Etude de diagnostic territorial aboutissant à un Plan d'actions en vue de l'élaboration de l'Agenda 21 local de la ville de Montrouge

Diagnostic stratégique pour l'Agenda 21

Une évaluation des pratiques au regard du développement durable sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions pilotes de l'Agenda 21. La grille d'évaluation est à ce jour en cours de réflexion.

6 Enjeux de développement durable liés à l'exemplarité de la Mairie pour l'Agenda 21 de Montrouge

1. Poursuivre et renforcer le travail en mode projet tant sur la mise en œuvre interne de l'Agenda 21 que sur son appropriation externe.
2. Mettre en perspective l'Agenda 21 avec le PLU
3. Conforter et élargir la prise en compte du développement durable dans les marchés publics de la commune
4. Améliorer la performance énergétique des services municipaux (patrimoine bâti, éclairage, déplacements)
5. Conforter la participation des habitants et des acteurs du territoire (associations, acteurs socio-économiques) dans la mise en œuvre et le suivi / évaluation de l'Agenda 21
6. Mettre en place une démarche d'évaluation permanente de l'Agenda 21